

## Place communale

### Situation actuelle



Le lieu ne fait que porter le nom de "place". La circulation suit un tracé sinueux et les largeurs disponibles permettent des vitesses élevées. Les espaces piétons sont réduits à des trottoirs très étroits et discontinus. Les traversées sont longues et périlleuses pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Pour les piétons venant des quartiers sud du centre, la place est un point de passage obligé vers la maison communale, vers les écoles de l'avenue des Prisonniers de Guerre, le centre, la gare, ...

Les bus font arrêt sur la place.

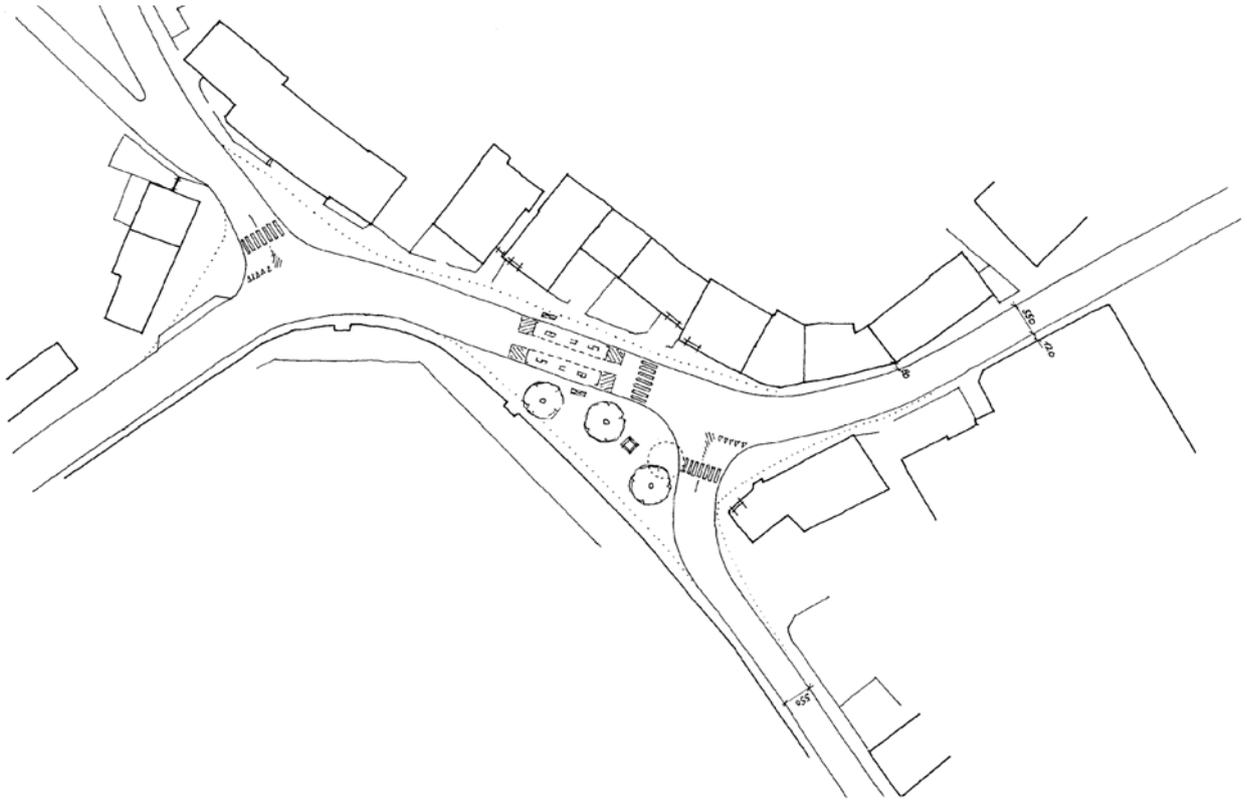
### Mesures

Les deux esquisses ci-après montrent qu'il est possible d'étendre très sensiblement l'espace piéton et d'à la fois canaliser le trafic et modérer les vitesses.

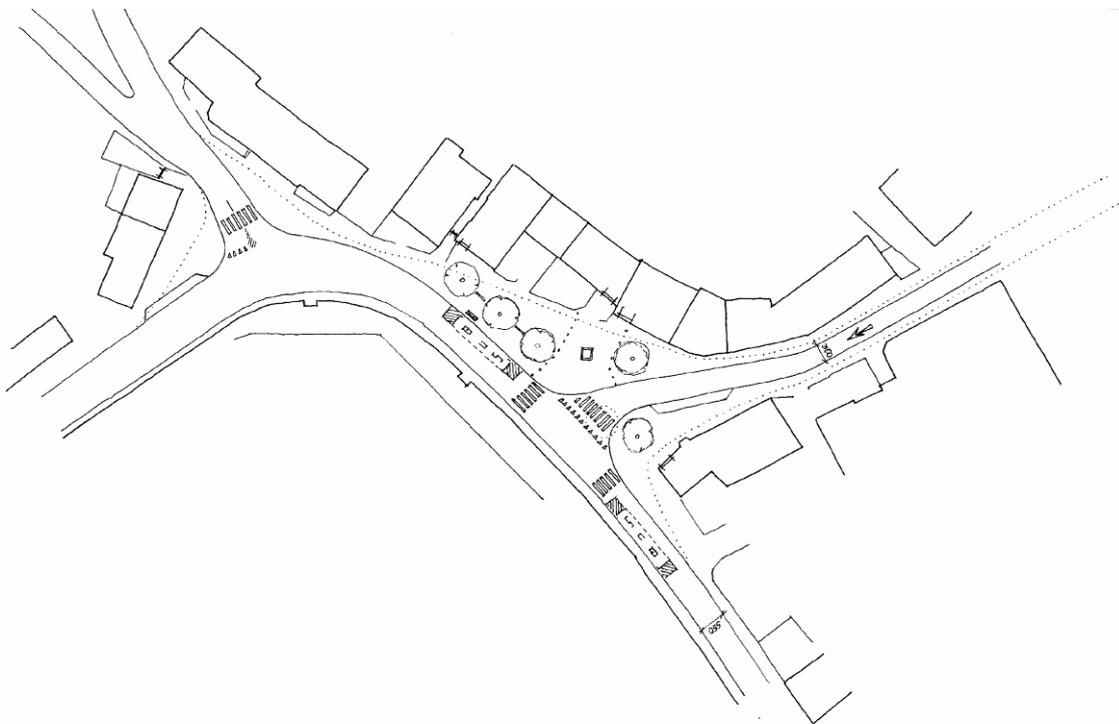
L'esquisse n° 1 élargit des trottoirs du côté des maisons et crée un espace convivial au pied du mur du château. La rue Henricot est maintenue à double sens.

L'esquisse n° 2 privilégie le côté des maisons en élargissant le domaine piéton de ce côté. Elle fonctionne bien si on met la rue Henricot à sens unique entre la place et la rue de Vaujour (pour des raisons 1° de rayons de giration à respecter, selon les mouvements autorisés, 2° de continuités spatiales et 3° de visibilité aux points de traversée). Ce choix permet alors de créer dans la rue Henricot des trottoirs larges et de prolonger le cheminement agréable vers le centre. Cela demande toutefois de créer la voie de contournement du centre qui relie le rond-point N237#N275 à la rue des Ecoles et, par là, à la place communale.

1



2



Mise en oeuvre

La Commune et SPW

espaces mobilités

VAN WUNNIK  
PARTNERS